



CAPD du mercredi 12 octobre 2017 Motion du SNUipp-FSU Tarn



Madame la Directrice Académique,

En ces temps de mobilisation sociale, vous avez pu constater mardi que nous étions nombreux et nombreuses à battre le pavé pour marquer notre opposition à la casse sociale généralisée continuée et accentuée par le gouvernement actuel. La colère des enseignant-es est grandissante : sous rémunéré-es, salaires bloqués, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG, dégradation de nos conditions de travail... et la liste est encore longue !

La formation continue mise en place dans ce département ne répond plus, depuis de nombreuses années, aux besoins et attentes des personnels. Les stages sont trop courts, ils n'offrent pas la possibilité de prendre du recul par rapport à sa classe et à ses propres pratiques, d'échanger entre collègues ni d'approfondir sa réflexion.

Aujourd'hui nous allons acter le départ en stage de collègues pour l'année scolaire en cours. Malgré quelques avancées, l'article 7 du décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État n'est pas appliqué. Il précise *que « l'accès à l'une des formations pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié d'aucune formation depuis 3 ans est prioritaire »*. Aujourd'hui, les collègues concernés ne seront pas tous pris en compte, votre interprétation de ce décret n'étant pas la même que la notre.

Nous saluons ici la volonté de nos collègues qui ne se découragent pas et continuent néanmoins de postuler, preuve de leur attachement à la qualité de leur profession.

Pour mémoire, les calculs de la FSU montrent en effet que parmi les 391 postes manquants dans le Tarn pour une vraie refondation de l'école, figurent 30 postes pour simplement reconstituer une brigade de formation continue équivalente à 2% du nombre d'enseignant-es du département. De plus, la dernière réforme concernant la formation des stagiaires, qui les utilise à mi-temps devant élèves, a supprimé un nombre important de jour de stage. En effet, les trois stages en responsabilités, lors de leur formation initiale, permettaient le départ en stage de nombreux collègues.

Nous demandons donc encore une fois un plan de formation continue de grande ampleur pour la maternelle et l'élémentaire.

En septembre 2014, vous nous aviez annoncé qu'il n'y aurait plus d'animations dites "obligatoires" dans les circonscriptions. Cette année encore, certains IEN ne respectent pas votre engagement.

La formation continue étant désormais réduite à sa portion congrue, les animations deviennent le seul espace de "formation" et d'échanges entre collègues, qui ne doivent pas être contraints dans leurs choix.

Nous déplorons que chaque année, certains de vos IEN imposent à nos collègues, par note de service et oralement lors des réunions de directeurs, des animations aux enseignants. Chaque année, nous vous interpellons à ce sujet et le terme « obligatoire » se transforme pernicieusement en « conseillé » ou « recommandé ». Trop tard, l'information est bien passée auprès de la profession. Cette technique, issue de la nouvelle gestion des ressources humaines, qui consiste à donner une première information puis rapidement une seconde information contraire, pour que le salarié ne retienne finalement que la première, est exécration. Elle participe à la dégradation des liens de confiance que nous devrions être en droit d'attendre de nos supérieurs hiérarchiques.

D'ailleurs, nous avons été alertés par des collègues de la circonscription d'Albi que leur IEN, lors d'une réunion de directeurs-trices, leur avait interdit de mettre à l'ordre du jour du conseil d'école un point « questions diverses » et d'aborder ainsi des sujets touchant directement la vie d'école. Nous rappelons ici l'article D411-2 du code de l'éducation concernant les compétences du conseil d'école : « celui-ci donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école ». Pour le SNUipp-FSU, le conseil d'école est une instance démocratique où l'ensemble de ses membres doit pouvoir s'exprimer librement sur tous les sujets concernant la vie de l'école. Il est inacceptable que de tels propos puissent être tenus par un de vos cadres.

L'école a besoin de moyens humains pour fonctionner au mieux, aussi bien pour la scolarisation des élèves en situation de handicap que pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Les suppressions d'emplois aidés dans l'Education nationale désorganisent le quotidien des écoles en remettant en question des missions essentielles. Dans notre département, vous avez fait le choix, bien avant les annonces gouvernementales, de supprimer l'ensemble des « aides administratives ». Votre décision met en difficulté le fonctionnement des écoles et accentue la dégradation des conditions de travail des directeurs-trices. Pour de nombreux collègues, c'est la goutte qui fait déborder le vase !

La souffrance générée par la dégradation de nos conditions de travail n'est pas, comme nous avons pu l'entendre dans ces instances, un effet de mode mais bien une réalité qui s'accroît au fil des réformes successives et de leurs applications au niveau local.

L'avenir est bien sombre pour l'Education et les choix politiques de ce gouvernement ouvrent des perspectives fort négatives et dommageables pour les générations futures ...